

Lévis, le 13 mars 2020

Aux organismes en santé et services sociaux de Chaudière-Appalaches

Quand il est question d'organismes communautaires en santé et services sociaux, il est question de personnes. Au quotidien, nos organisations sont des agents de mise en commun où des gens se rencontrent, échangent et passent du temps ensemble. Ce qui se passe actuellement sur la planète est de plus en plus préoccupant. Les conseils d'administration et les directions d'organismes ont des responsabilités qui leur imposent d'agir face à cette pandémie.

Comme vous avez des employés et des bénévoles, vous avez la responsabilité de limiter l'exposition des équipes à une possible contamination. Votre bâtiment, votre équipement et vos infrastructures sont-ils entretenus pour diminuer ce type de risques? Votre personnel est-il en mesure de faire du télétravail?

Voici quelques conseils pour préparer votre OBNL pour les prochains mois :

### Principes d'action

Ces trois principes de base sont interdépendants et ont pour condition commune que chacun reste vigilant relativement à son propre état et à celui des autres et qu'il agit en conséquence. L'articulation de ces principes est en concordance avec le concept de culture de sécurité civile prôné par le gouvernement du Québec.

- ❖ Le premier principe en est un de **protection** : face à un risque, qu'il soit réel ou perçu, actuel ou éventuel, se protéger, protéger les autres et encourager les autres à se protéger.
- ❖ Le deuxième principe en est un de **solidarité** : en situation d'urgence, porter assistance aux autres, demander de l'aide si la situation l'exige et encourager les autres à s'entraider, dans la recherche du bien commun.
- ❖ Le troisième principe en est un de **responsabilité** : en situation d'urgence, poursuivre ses activités essentielles ou prévoir le moyen de les suppléer, s'informer sur l'état de situation et sur les aspects nous touchant et voir à observer les consignes et les avis nous concernant.

*Les trois principes encouragent l'action, favorisant le passage du citoyen spectateur à celui d'acteur, d'un rôle passif à un rôle actif en situation d'urgence.*

## ❖ **Quoi faire maintenant?**

En tant qu'organisme communautaire

1. Identifier les activités essentielles à votre mission. Quels sont les services que vous devez absolument maintenir, et ce, même en situation d'urgence?
  - Relatives à votre clientèle
  - Relatives à votre personnel
  - Relatives à vos partenaires
2. Connaître votre degré de vulnérabilité. À quel degré votre organisme sera affecté devant la situation d'urgence majeure du COVID-19?
  - Relatif à une demande accrue de service
  - Relatif à une diminution de l'offre de service
  - Relatif à l'approvisionnement
3. Prévoir votre plan de maintien des services
  - De quelle manière allez-vous maintenir vos services essentiels durant la période d'urgence du COVID-19?
4. Réunir rapidement votre conseil d'administration pour établir votre stratégie
  - Si votre prochain CA a lieu en mai, il sera sûrement trop tard. La gestion des risques est une responsabilité du conseil d'administration. En vous réunissant, il y aura un début de discussion et de conscientisation, ce qui jettera les bases de vos actions futures, et donc de votre stratégie.
5. Penser à structurer le télétravail
  - Une multitude d'applications et de systèmes permet de travailler à distance. La vidéoconférence s'est aussi beaucoup démocratisée, ce qui facilite les échanges.

**Le CISSS-CA devrait vous fournir des informations supplémentaires au cours de la journée.**

En attendant n'oubliez pas de vous laver les mains avec du savon ou antiseptique souvent; d'éviter de porter vos mains à votre bouche, au nez ou aux yeux; de tousser et éternuer dans un mouchoir jetable et se laver les mains ou tousser dans la partie supérieure et interne du bras pour éviter le contact avec les mains et de porter un masque si vous toussiez. Faites attention à vous!



Murielle Létourneau  
Directrice générale intérimaire